

Françoise Autrand

Les Archives du Parlement de Paris : Point de vue de l'historien

Article. Source : Publications de l'École française de Rome

Autrand, Françoise, "Les Archives du Parlement de Paris : Point de vue de l'historien", dans Informatique et histoire médiévale. Actes du colloque de Rome (20-22 mai 1975). Présentés par Lucie Fossier - André Vauchez - Cinzio Violante. Rome : École Française de Rome, 1977. pp. 119-120. (Publications de l'École française de Rome, 31)

Extrait de l'article

L'historien utilisateur des sources judiciaires ajoute ses exigences pour le traitement automatique de telles archives. Celles-ci ne s'appliquent pas seulement aux registres de sentences du Parlement de Paris, mais aussi à d'autres sources, moins bien mises en forme, mais souvent plus riches encore, comme les registres du Conseil, les accords et surtout les plaidoiries du Parlement, ainsi que les registres de la prévôté de Paris au Châtelet. Les exigences des historiens conduisent à quelques remarques portant d'une part sur le caractère des sources judiciaires et d'autre part sur leur langue.

La première et la plus importante est que les archives judiciaires ne constituent en rien une source homogène ni une source sérielle. Les textes comportent peu d'éléments répétitifs, ce qui accroît la difficulté de leur exploitation automatique. D'autre part la rédaction en étant rarement stéréotypée, le risque est grand de laisser de côté, par une analyse succincte, un discours dont l'intérêt historique est souvent immense.

[Lire la suite \(Persée\)](#)